



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 531 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le Québec regroupe de nombreux producteurs de cidres et bières de microbrasseries de très grande qualité;

CONSIDÉRANT QUE les Québécois recherchent de plus en plus les produits d'ici;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux programmes gouvernementaux font la promotion des aliments du Québec et des avantages économiques à consommer des produits locaux;

CONSIDÉRANT QUE les épiceries et dépanneurs peuvent obtenir un permis d'alcool pour vendre et faire la promotion des cidres et bières de microbrasseries du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les consommateurs achètent de plus en plus par Internet, sur des sites spécialisés de commerce électronique;

CONSIDÉRANT QUE la SAQ vend déjà par Internet et fait livrer, par Poste Canada, une partie des commandes;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de s'assurer que le colis est remis à une personne majeure lors de la livraison, rendant très sécuritaire la livraison de produits alcoolisés par un service de courrier;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi qu'au ministre des Finances, d'autoriser les épiceries en ligne, sans étalage dans un magasin et qui vendent des denrées, à obtenir un permis d'épicerie, pour vendre par Internet et expédier par un service de livraison de colis des commandes, incluant des cidres ou des bières de microbrasseries du Québec, et ainsi bénéficier des mêmes droits et obligations qu'une épicerie traditionnelle.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Alain Therrien, député de Sanguinet

14-04-15

Date de signature de l'extrait